



Le P'tit Maff - Juin 2022 - N°11

FINANCE BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Nous allons donc vous présenter sur une annexe financière, le budget 2022 qui a été voté le 14 avril 2022 par le Conseil Municipal. Cette annexe financière vous sera présentée chaque année.

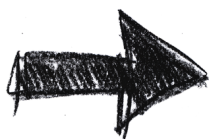
LE SAVIEZ-VOUS ? A QUEL MOMENT LA MAIRIE A LE DROIT DE COMMUNIQUER DES INFORMATIONS CONCERNANT UN PC, UNE DP, UN PD, UN PL ET UN PA ?

Depuis quelques mois, la vente de maisons, de terrains privés entraîne l'apparition de projets de constructions plus ou moins importants sur notre village. Différentes demandes se rapportant aux autorisations individuelles d'urbanisme peuvent être déposées au service d'Urbanisme de la Mairie :

- Un PC (permis de construire) -
- Une DP (demande préalable de travaux) -
- Un PD (permis de démolir) -
- Un PL (permis de lotir) -
- Un PA (permis d'aménager) -

A quel moment un administré peut-il demander de consulter un de ces dossiers en Mairie ?

Tous les administrés ont le droit de se poser des questions sur des futures constructions à côté de chez eux, des démolitions, des changements sur des terrains privés, et cela se comprend parfaitement.



Une des solutions concrètes est de consulter ces dossiers en Mairie auprès du Service d'Urbanisme, selon des procédures bien établies. En effet, une partie de ces documents relatifs à ces autorisations sont communicables dès qu'une décision est intervenue. Il en résulte que la communication ne peut avoir lieu pendant l'instruction d'un de ces permis, lorsque l'administration n'a pas encore statué sur la demande. La Mairie ne peut donc communiquer des informations (plan - photo...) qu'à partir du moment où un de ces permis a été validé ou refusé par le service instructeur d'urbanisme et/ou les ABF (Architectes des bâtiments de France).

PROJETS 2022

La municipalité a une appétence de mettre en place différents projets pour le développement, la sécurité, le dynamisme de notre village. Monter un projet communal est une procédure longue, minutieuse et fastidieuse. Le processus d'élaboration des projets communaux comprend différentes étapes qui doivent être respectées :

- Réflexion sur le projet au sein de la délégation municipale
- Trouver des subventions possibles en fonction de la nature du projet
- Rendez-vous avec différents prestataires, avec l'ensemble des financeurs potentiels (Etat, Département, Région, PNR, partenaires privés, fonds européen...) pour préparer le montage du projet et sa faisabilité.
- Recherche du coût du projet (estimatif ou devis auprès de prestataires) et des options
- Prendre ou pas un AMO (Assistant à Maîtrise d'ouvrage)
- Montage du dossier financier
- Convaincre le Maire et l'équipe sur l'intérêt du projet
- Validation de l'intégration de ce dossier dans le budget financier de la commune (au mieux celui de l'année suivante)
- Autorisation par le Conseil Municipal de chercher, d'obtenir et de faire payer des subventions
- Faire les dossiers techniques de demandes de subventions
- Préparation de l'appel d'offre en fonction du montant du projet, auprès d'un AMO ou pas.
- Attendre le retour des financeurs sur leur accord et sur leur niveau de participation de subventions
- Mise en place d'un appel d'offre ou pas
- Si appel d'offre, attendre la notification, le choix des prestataires
- Commencement des travaux

Le montant minimal non subventionné, en fonction des financeurs est de 20% ou 30% (à la charge complète de la commune). De plus en plus, le montant total des subventions atteint de moins en moins 70 ou 80%, ce qui nécessite un autofinancement de la commune de plus en plus important par rapport aux années précédentes.

Commencer les travaux avant toute cette procédure entraîne la perte des subventions.



Cette année, la municipalité a monté différents projets, et ces derniers sont en attente des validations des subventions.

Logiciel portail famille - paiement en ligne

Ce service va permettre aux parents de gérer les réservations et annulations de leur enfant à la cantine, ainsi qu'à la garderie. Mais également ils vont pouvoir payer toutes les prestations en ligne.

Boîtiers multifonctions de sécurité à l'école du Cèdre

Installer dans chaque classe, dans le réfectoire, le bureau de la directrice, des boîtiers multifonction comprenant l'alerte intrusion (PPMS), l'alerte confinement (Risque majeur) et une mesure du taux de CO2.

Modernisation de l'éclairage public

Quartier des Ménestrels - Rue de Montbrun (Phase 1) : Mise en place d'une solution de candélabres solaires.

Pompes à chaleur à l'école du Cèdre

Le but consiste à mettre en place des pompes à chaleur dans l'école du Cèdre. Ce sont des pompes à chaleur réversibles dans toute l'école, composée de 9 classes + 1 dortoir + 1 salle d'éveil + bureau + Cantine (Demande de subventions à différents financeurs en cours).

Trottoirs Rue de Richebourg

Mise en place de trottoirs sur une partie de la rue de Richebourg permettant une circulation piétonnière entre les résidences du Prieuré et de l'école.

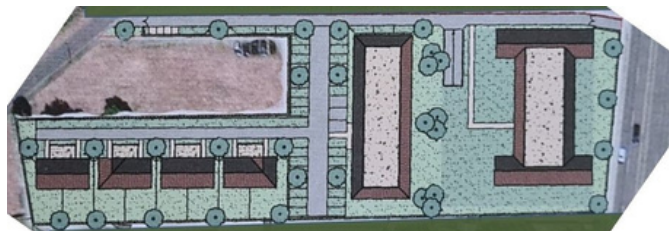


RESIDENCE DES JARDINS DE MAFFLIERS

Les terrains privés comprenant le restaurant les Jardins de Maffliers, ainsi que l'habitation à côté, ont été vendus au promoteur B&G. Une résidence comprenant des maisons et des appartements, va bientôt faire son apparition en lieu et place. Cette résidence qui va s'appeler "Résidence des Jardins de Maffliers" va être composée de :

- 8 maisons individuelles
- 60 appartements (36 en propriété et 24 en sociaux)

Ce projet est intervenu à la suite du refus de notre part, de 2 permis de construire qui avaient été proposés par un autre promoteur. Nous aurions préféré garder ce restaurant présent dans notre commune depuis plus de 30 ans. Ce choix de vendre les différents terrains a été fait par des propriétaires des parcelles. Notre optique est toujours de conserver ce côté rural de notre village, et nous faisons tout notre possible pour décourager les ventes privées de parcelles habitables à des promoteurs.



SECURISATION DU MUR - RUE DES PRÈS

Depuis quelques années, le mur de la rue des Prés s'écroule, et devient de plus en plus dangereux (pilier et plaque sur le mur). Nous l'avons de nouveau sécurisé avec des barrières et de l'affichage. Nous envisageons d'autres solutions de sécurisation qui pourront être faites par une entreprise.

La rénovation de ce mur représente un budget prévisionnel de 150 000€. Ce dossier sera présent dans le Contrat Rural que nous allons monter l'année prochaine. Pour monter ce projet, nous avons déjà commencé à rencontrer des prestataires, et également le PNR (Parc Naturel Régional) qui va nous assister dans la préparation de ce projet. Ce Contat Rural va nous permettre de regrouper plusieurs dossiers et obtenir des subventions. Nous rencontrons très prochainement la représentante du Département pour la préparation de ce contrat. Nous vous tiendrons au courant.



FEU D'ARTIFICE DES 3 COMMUNES

Baillet-en-France .. Maffliers .. Montsoul

Les 3 communes sont très heureuses d'allier leur force et leur convivialité pour organiser ensemble des événements. Le 1er sera donc le FEU d'ARTIFICE, **le samedi 2 juillet 2022**, au parc du Château du Novotel.

20h30 : Départ à 20h30 du parking Jacques Houssaye de la Maison de Village, pour une retraite aux flambeaux qui seront distribués aux enfants.

Sur place, de la restauration vous sera proposée (payante).

23h : Début du Feu d'Artifice

FORUM DES ASSOCIATIONS DES 3 COMMUNES

Le FORUM des ASSOCIATIONS de Maffliers aura lieu cette année, pour la première fois à MONTSOULT, **le samedi 03 septembre 2022** de 10h à 16h au Gymnase de Montsoul.

La Municipalité sera présente afin de vous remettre les bons de 10€, pour les enfants de 0 à 13 ans (né après le 1er septembre 2009 - carnet de famille - attestation de domicile). Ce bon est valable, une fois par an pour une seule discipline de l'ALM, et de l'USMBM

Seront présents toutes vos associations :

- ALM -
- Comité des Fêtes -
- Adéas -
- Copains d'accord -
- Exavocem -
- Arts & Loisirs -

PLANNING DES TRAVAUX

Juin 2022 : Plan de retrait

Juillet - Août 2022 : Désamiantage ensemble des travaux - Démolition - Défrichage - Terrassements

Septembre 2022 (140 jours) : Gros œuvre - installation de la grue

Fin d'année 2022 : Charpente - couverture

Année 2023 : Etanchéité - menuiseries - ravalement - serrurerie - isolation - cloisons - peinture - carrelage - plomberie - chauffage - électricité - VMC - espaces verts

ACCUEIL D'UNE FAMILLE UKRAINIENNE

Le 28 mars 2022, la municipalité de Maffliers a accueilli une famille Ukrainienne, arrivée après un long périple compliqué et traumatisant de Marioupol. La Mairie après consultation et vote à l'unanimité, s'était portée candidate auprès des services du Ministère de l'emploi et des solidarités afin de proposer un logement dans le cadre de l'afflux massif d'Ukrainiens fuyant la guerre. Grâce aux dons et à l'implication de nombreux Maffliérois, cette famille composée de deux adultes et un enfant, a été installée dans un appartement totalement équipé. Les élus les ont accompagnés dans leurs démarches administratives sur les différents sites du département, ainsi qu'auprès de la Croix-Rouge et l'ADEAS qui ont beaucoup œuvré pour leur venir en aide. Ils ont reçu de nombreux dons en matériel, vêtements et produits de première nécessité, qui leur ont permis de s'installer et vivre décemment en un temps record !

L'enfant a été scolarisé très rapidement grâce à la réactivité de la Directrice de notre école du Cèdre. Le papa quant à lui, a trouvé du travail depuis plusieurs semaines.

Ils se sont parfaitement intégrés dans notre village où ils ont trouvé un accueil particulièrement chaleureux, un accompagnement quotidien pour les aider à résoudre les diverses problématiques, un cadre de vie très agréable et surtout la paix !

Leurs remerciements répétés et leur sourire revenu sont le gage que nos efforts n'auront pas été vains et que dans le malheur de la guerre, ils auront malgré tout trouvé le chemin d'une forme de bonheur dans notre village si joli et paisible !

La municipalité tient à remercier tout particulièrement les personnes ou associations suivantes, pour leur aide rapide et efficace :

Les Maffliérois, généreux donateurs qui ont permis d'équiper l'appartement dans sa totalité, de leur offrir des vêtements et des denrées alimentaires - la Croix-Rouge de St Brice s/Forêt - l'ADEAS de Maffliers - Mme la Directrice de l'école du Cèdre - les élus qui se sont tous mobilisés avec enthousiasme et un réel élan du cœur. Merci à tous !

TRIBUNE LIBRE

150 caractères, c'est plus court qu'un SMS : pas facile d'y faire tenir une tribune libre. Alors pour parler de notre village, n'hésitez pas à venir à notre rencontre !

